



**Trois questions à François Brottes, Président du Directoire de RTE**

**Quel rôle peut jouer RTE dans la neutralité carbone de la France ?**

RTE gère en France le réseau de haute et de très haute tension, soit 105 000 kilomètres de lignes. Grâce à ces infrastructures et à l'ensemble de nos projets, nous permettons l'intégration des énergies renouvelables : 30% de nos investissements d'ici à 2020 sont ciblés sur l'accueil des nouveaux moyens de production renouvelable. Par ailleurs, notre responsabilité sur l'ensemble du territoire continental et notre rôle de « vigie » à chaque instant pour assurer l'équilibre du

système électrique nous conduisent à être un acteur industriel central de la transition énergétique.

Pour ces raisons, nous avons la mission légale d'anticiper ces mutations et de donner de la visibilité sur les futurs possibles du système électrique. Le Bilan Prévisionnel à 2035<sup>(1)</sup> est à ce titre un exercice essentiel. Il rend compte de l'ambition du Gouvernement, par exemple à l'égard des centrales au charbon ou sur le développement des véhicules électriques. Il étudie l'impact des choix « électriques » sur le bilan carbone de la France et de l'Europe.

Je souhaite insister sur l'évolution de la consommation électrique car nos trajectoires sont stables ou en baisse. Elles ne traduisent pas une décroissance pour la France mais montrent bien que les usages sont amenés à évoluer fortement dans les prochaines années : développement des ef-facements<sup>(2)</sup> grâce à l'internet des objets, du véhicule électrique... Nous devons anticiper ces mutations pour répondre au mieux à ces nouvelles demandes.

nouvelables : il sera possible de compenser l'absence de vent dans l'Ouest de la France grâce au soleil toscan.

Cependant, le développement des énergies renouvelables est fortement perturbé par des questions d'acceptabilité, notamment pour l'éolien, aussi bien terrestre qu'off-shore. C'est un des défis de l'Europe d'accompagner la mutation du système électrique. Certains pays, comme l'Allemagne, ont déjà commencé à mettre en place des dispositifs pour faciliter cette transition, tels que les financements participatifs.

**Rendre les infrastructures électriques plus compatibles avec l'environnement pourrait-il les rendre plus acceptables pour les citoyens ?**

La biodiversité et le respect des milieux naturels sont déjà au cœur de nos activités ! Depuis des années, nous multiplions les actions et expérimentations pour un aménagement et une gestion innovants de la biodiversité. Nous avons un atout à mieux exploiter : les emprises sous les lignes électriques peuvent constituer de véritables corridors écologiques, permettant le développement de la végétation locale, la protection des habitats et des espèces, voire le développement d'activités économiques comme le pâturage, qui permet un entretien écologique des emprises.

RTE est très impliqué dans le choix des essences végétales permettant de réaliser des aménagements paysagers autour des postes. Nous recherchons des essences locales ou adaptées au climat. Ce projet, qui fait l'objet d'un programme européen Life, permet par exemple l'implantation de 19 000 plants d'essences choisies dans le cadre du projet Haute-Durance que nous réalisons dans les Hautes-Alpes. Pour ce projet, les plantations sont réalisées par des entreprises locales d'insertion, ce qui permet aussi un retour à l'emploi pour des personnes en difficulté.

Notre objectif est également de développer l'économie circulaire, notamment par la mise en place d'éco-chantiers qui visent à valoriser 100% des déchets ; en particulier, les terres sont réutilisées dans la construction de bâtiments ou pour réaliser des plateformes pour d'autres chantiers.

## édito

L'année 2018 commence avec une nouvelle dynamique pour l'action climatique créée par le One Planet Summit, au cours duquel la plupart des membres d'EpE ont renforcé leurs engagements. Le Sommet a aussi montré des volumes d'investissements croissants, notamment dans le secteur énergétique, pour assurer la transition mondiale.

Cela renforce encore les messages de François Brottes, Président de RTE, sur l'importance des infrastructures de transport d'énergie.

L'année 2018 va aussi être marquée par des alertes plus pressantes sur l'état des espèces et des écosystèmes, dans la perspective de décisions mondiales lors de la COP « Biodiversité » qui aura lieu en Chine en 2020. Pourquoi se mobiliser, pourquoi les entreprises ont-elles intérêt à agir, et comment ? C'est l'objet de la Question Ouverte, ou plutôt des questions ouvertes, et surtout d'une mobilisation renouvelée en 2018.

Excellente année 2018 !

Claire Tutenuit, Déléguée Générale

**Bâtir une Europe de l'électricité permettra-t-il d'atteindre plus facilement les objectifs européens en matière de décarbonation et de sécurité énergétique ?**

L'Europe de l'électricité est une réalité ! Parmi les 43 gestionnaires de réseau européens, RTE est celui qui dispose des infrastructures les plus importantes. Pour réaliser à chaque instant l'équilibre entre offre et demande, nous nous appuyons sur l'ensemble des moyens de production disponibles en France et en Europe. Il y a 341 interconnexions en Europe, permettant à chaque pays de garantir la mise à disposition d'électricité, à chaque instant et en tenant compte de la compétitivité des différents moyens de production. Par exemple, lorsqu'un barrage peut être démarré en France ou en Norvège plutôt qu'une centrale au charbon en Allemagne, le fonctionnement du marché européen permettra de démarrer les barrages en priorité.

C'est une grande force pour réduire les émissions de gaz à effet de serre en France et en Europe. Le réseau européen permet de mutualiser les moyens de production et en particulier de pallier l'intermittence des re-

(1) [http://www.rte-france.com/sites/default/files/bp2017\\_synthese\\_17.pdf](http://www.rte-france.com/sites/default/files/bp2017_synthese_17.pdf)

(2) [https://clients.rte-france.com/lang/fr/clients\\_produceurs/services\\_clients/dispositif\\_nebef.jsp](https://clients.rte-france.com/lang/fr/clients_produceurs/services_clients/dispositif_nebef.jsp)

# Entreprises : pourquoi et comment agir pour la biodiversité ?

## Pourquoi agir ?

Plus de 15 000 scientifiques viennent d'alerter le monde sur la rapidité de la sixième extinction, inédite depuis des centaines de millions d'années ; le WWF nous dit que 58 % des populations de vertébrés ont disparu depuis 40 ans. Malgré la Convention sur la Diversité Biologique de 1992, les objectifs d'Aichi fixés en 2010 par l'ensemble des Etats sont loin d'être atteints, et notamment celui d'arrêter la perte de biodiversité avant 2020.

En France, le rapport Efese<sup>(3)</sup> à paraître montre que l'état des écosystèmes continue à se dégrader, à de rares exceptions près, sous l'effet des mécanismes bien connus : artificialisation des sols, pollution, surexploitation des espèces, espèces invasives et changement climatique.

Les premiers dommages graves attribuables à la perte de biodiversité apparaissent d'ailleurs : incendies des grandes forêts industrielles d'eucalyptus au Portugal, dégradation de la qualité des eaux souterraines en France, migrations humaines dues à la surexploitation des pêcheries en Afrique, pertes de rendement agricole par défaut de pollinisation des cultures ; moins prévisibles que celles du climat, mais clairement croissantes, ces conséquences sont en cours d'identification et de chiffrage<sup>(4)</sup>.

L'opinion publique constate de visu cette perte et s'en inquiète de plus en plus ; les entreprises ont donc intérêt à trouver des

solutions pour que l'évolution des écosystèmes génère des fonctions suffisantes pour le bon état des espèces et notamment de l'humanité.

## Pourquoi une mobilisation des entreprises ?

A court terme, les entreprises seraient plutôt gagnantes à la dégradation, car elles sont appelées pour fournir des services de remplacement : une station de traitement d'eau est, en litres traités/hectare, plus efficace qu'une forêt ou un écosystème type Evian. En revanche elle ne produit pas les autres services que produit l'écosystème et est souvent plus coûteuse. A long terme, au contraire, l'humanité est perdante car elle paye plus cher pour maintenir son bien-être, et la mise en œuvre de solutions peut aggraver le problème.

Comme pour le climat, l'intérêt des entreprises est de dépasser ces intérêts individuels pour réduire le risque collectif. Il en va de leur permis d'exploiter.

La prise de conscience de l'urgence climatique crée d'ailleurs une opportunité : les entreprises sont en train de prendre en charge le climat (une des causes de l'extinction) et de réviser leurs stratégies et leur fonctionnement pour ce faire. En prenant en charge en même temps la question de la biodiversité, de nouveaux risques peuvent être évités, et un seul processus de changement sera suffisant.

## Comment agir ?

Eviter, réduire et compenser les impacts directs est aujourd'hui dans la loi française. L'article 173 de la loi TECV et le devoir de vigilance incitent aujourd'hui les entreprises à appliquer ce principe en gérant leurs impacts indirects. Les membres d'EpE ont déjà engagé nombre de démarches ; ils cultivent l'intégration de leurs activités avec les écosystèmes locaux, physiques et humains, certains encouragent leurs salariés sensibilisés à développer des démarches locales, ils augmentent le degré d'exigence envers leurs fournisseurs lorsqu'ils achètent de grandes quantités de matières premières renouvelables, ils décentralisent davantage leur gouvernance sur le sujet avec des exigences de résultat...

Pour que cette action ait des conséquences, ils se rendent compte toutefois qu'elle doit être plus massive en impliquant des partenaires, pouvoirs publics, scientifiques, autres entreprises, parties prenantes locales.

C'est pourquoi ils travaillent à élargir et approfondir cette mobilisation, d'abord au niveau français, mais plus largement aussi dans la perspective des grands événements internationaux de 2019 et 2020, Stratégie européenne, Congrès Mondial de l'UICN puis COP15 en Chine.

**Claire TUTENUIT**, Déléguée Générale

(3) Evaluation française de l'environnement et des services écosystémiques, CGDD, à paraître début 2018

(4) Rapport de l'IPBES à paraître au printemps 2018

## Dialogues

### Du côté d'EpE

- **Humanis** et **Siaci Saint Honoré** ont rejoint EpE. Bienvenue à eux !
- Lancement, le 1<sup>er</sup> décembre, du **Prix Jeunes pour l'Environnement** sur le thème « Digital & Environnement : quelles connexions ? » Total, InVivo et Deloitte sont sponsors. <http://www.epe-asso.org/prix-epelci-2018-2/>
- EpE a lancé sa publication **L'environnement dans le dialogue avec les consommateurs**, le 19 décembre, en présence de Steven Sels, Directeur Général de **Primagaz**. <http://www.epe-asso.org/l'environnement-dans-le-dialogue-avec-les-consommateurs-2/>
- **Claire Tutenuit** est intervenue
  - au Global Partnership for **Business and Biodiversity**, le 24 novembre,
  - comme juré du **prix Quarry Life Award** de HeidelbergCement, le 6 décembre,

- au **séminaire annuel de l'EFESE** sur la biodiversité dans les décisions des entreprises, le 14 décembre,
- à l'**Institut Français de la Mode**, le 19 décembre.

- **Julien Colas** a présenté le prix interne du carbone lors d'une réunion de parties prenantes chez **Citeo**, le 7 décembre.

- **Sylvie Gillet** est intervenue
  - lors de la réunion annuelle des parties prenantes de **Keolis**, le 26 octobre,
  - dans l'atelier « biodiversité et entreprises » organisé par le **WWF**, le 14 décembre.

### Partenariats

- EpE était partenaire side event du **One Planet Summit** au MEDEF, le 11 décembre.
- EpE devient membre du COS de la **Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB)**.

### Les membres d'EpE

GRUPE ADP • AIR FRANCE • AIR LIQUIDE • AIRBUS GROUP • AXA • BASF FRANCE • BAYER FRANCE • BNP PARIBAS • CAISSE DES DEPOTS • CLUB MED • CREDIT AGRICOLE S.A / AMUNDI • DELOITTE • DERICHEBOURG • ECONOMIE D'ENERGIE • EDF • ENGIE • ERM FRANCE • HEIDELBERGCEMENT • HUMANIS • GROUPE INVIVO • KERING • LAFARGE-HOLCIM • GROUPE LA POSTE • MARSH • MICHELIN • PAPREC GROUP • PRIMAGAZ • RENAULT • REXEL • RTE • SAINT-GOBAIN • SANOFI • SCHNEIDER ELECTRIC • GROUPE SEB • SÉCHÉ ENVIRONNEMENT • SEQUANA • SIACI SAINT HONORE • SNCF • SOCIETE GENERALE • SOLVAY • SUEZ • TOTAL • VALLOUREC • VEOLIA • VESUVIUS • VINCI

**epe**  
entreprises pour l'environnement

@epe\_asso

### La Lettre d'EpE N°47 - Janvier 2018

Retrouvez cette lettre et tous les travaux d'EpE sur [www.epe-asso.org](http://www.epe-asso.org)  
Directeur de la publication : Claire TUTENUIT  
Periodicité : lettre trimestrielle, ISSN : 1779-2339  
50, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris  
Tél : +33 1 49 70 98 50 - Fax : +33 1 49 70 02 50  
Abonnement - désabonnement : [lalettre@epe-asso.org](mailto:lalettre@epe-asso.org)  
Imprimé sur papier recyclé ou sur votre papier